

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Le 07 avril 2018, à St Cyr les Vignes
Compte Rendu

28 MJC sont présentes, 6 représentées, ce qui donne un total de 108 mandats.

MJC présentes :

APIJ - BALBIGNY - BELLEGARDE.EN.FOREZ - BOEN SUR LIGNON -- BUSSIÈRES - -
CHARLIEU - CHAZELLES S/LYON - CIVENS - FEURS - FONTANES - MONTBRISON -
RIVE.DE.GIER - SALVIZINET - ST.BARTHELEMY.LESTRA - ST.CHAMOND -
ST.CYR.LES.VIGNES - ST.ETIENNE BEAULIEU - ST.ETIENNE LE MOLARD - ST.ETIENNE
« LES TILLEULS » - ST.GALMIER --ST.HEAND - ST.MARTIN.LA.PLAINE - ST.ROMAIN EN
JAREZ - ST.VICTOR S/RHINS - SURY LE COMTAL - VALFLEURY - VILLEMONTAIS - VIOLAY.

MJC représentées :

BRIENNON- CELLIEU - FIRMINY - MARINGES - ST.GENEST.MALIFAUX -
ST.MEDARD.EN.FOREZ.

Une soixantaine de personnes sont présentes.

La présidente de la MJC de St Cyr les Vignes accueille les participants à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Une représentante de la municipalité salue l'Assemblée, dit sa satisfaction du travail mené par la MJC dans la commune et souhaite aux participants un bon travail. Une soixantaine de personnes sont présentes.

Eric RAILLARD, président de l'AD-42, remercie la présidente de la MJC et la représentante de la municipalité. Il présente les excuses de Madame Michèle MARAS, vice-présidente du Conseil Départemental et de Madame Fabienne PERRIN du Conseil Départemental.

Trois scrutateurs sont nommés.

Introduction

Deux raisons à la modification de nos statuts :

- Suite à la fin de la Fédération Régionale, les MJCRA, il était nécessaire de revoir les liens entre l'Association Départementale Loire et les MJC, se mettre en cohérence avec le projet associatif de l'AD, traduire une volonté de plus d'horizontalité dans notre fonctionnement
- Revoir le fonctionnement classique du Bureau et CA de l'AD pour un plus large partage des charges et un fonctionnement collégial

En réponse à une question, il est précisé que ce fonctionnement collégial n'est pas un modèle imposé aux MJC.

Lecture de la proposition de statuts et amendements

Art7 : il est rappelé que les membres associés sont proposés par le CA au vote de l'Assemblée Générale. Ils ont une voix consultative.

Modifications :

1. Des membres de droit. Ils disposent d'une voix délibérative.
3. ... assemblée générale. Ils disposent d'une voix consultative. Ils sont renouvelés...
4. Les membres élus du conseil ...
Les membres du conseil d'administration, à l'exception des salariés de l'AD, ne peuvent recevoir ...

Art8 : questionnements autour du Quorum et de la Majorité, 1/3 et 2/3 est-ce suffisant pour des prises de décisions ? Ces fractions apparaissent sur tous nos statuts types.

Pas de modification.

Art9 : questions sur les termes « personnel de direction » en place de « chargé de mission » ? Doit-on déclinier toutes les attributions de la fonction employeur ?

Modification : on supprime la phrase « recrute en particulier le personnel ... »

Art11 : discussion autour terme « direction » utilisé pour la 1ère fois dans des textes de l'AD. Réponse : la fonction du chargé de mission est bien actuellement une fonction de direction. La discussion reste ouverte.

Modifications : (on évite le terme « direction »)

- En ce qui concerne la gestion de l'ADMJC42 en lien avec les salariés ...
- Le Bureau Collégial ... les délégations faites aux salariés concernés ...
- Dernier paragraphe, dernière ligne, remplacer le mot révocation par ...radiation ...

Ces statuts permettant de mettre en place une gouvernance collégiale devraient être validés sans problème par la préfecture, des exemples existent. Si cela est nécessaire pour certaines responsabilités le Bureau peut désigner un représentant.

L'Assemblée passe au vote.

Résultat des votes

Sur un total de 108 mandats,

Pour les statuts présentés avec les modifications apportées par l'Assemblée Générale : **101 OUI , 3 NON , 4 abstentions.**

Le Président annonce ces résultats, remercie les participants et les invite à une pause avant de démarrer l'Assemblée Générale Ordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE

Le 07 avril 2018 à St Cyr les Vignes

Compte Rendu

**28 MJC sont présentes, 5 représentées,
106 mandats sont enregistrés.**

MJC présentes :

APIJ - BALBIGNY - BELLEGARDE.EN.FOREZ - BOEN SUR LIGNON -- BUSSIERES - -
CHARLIEU - CHAZELLES S/LYON - CIVENS - FEURS - FONTANES - MONTBRISON -
RIVE.DE.GIER - SALVIZINET - ST.BARTHELEMY.LESTRA - ST.CHAMOND -
ST.CYR.LES.VIGNES - ST.ETIENNE BEAULIEU - ST.ETIENNE LE MOLARD - ST.ETIENNE
« LES TILLEULS » - ST.GALMIER --ST.HEAND - ST.MARTIN.LA.PLAINE - ST.ROMAIN EN
JAREZ - ST.VICTOR S/RHINS - SURY LE COMTAL - VALFLEURY - VILLEMONTAIS - VIOLAY.

MJC représentées :

BRIENNON- CELLIEU - FIRMINY - ST.GENEST.MALIFAUZ - ST.MEDARD.EN.FOREZ.

Eric RAILLARD, président de l'AD-42, présente les excuses de Madame Michèle MARAS, vice-présidente du Conseil Départemental, et Madame Fabienne PERRIN du Conseil Départemental. Il remercie de sa présence la présidente de la CAF de la Loire, Madame Chantal LARGERON.

Intervention de Madame Chantal LARGERON, présidente de la CAF :

Elle se félicite du rapprochement entre la CAF et les MJC, du travail collaboratif mené sur les deux schémas « service aux familles » et « animation de la vie sociale », le souci étant d'apporter des services de qualité en direction des enfants, au plus près des territoires. Des aides peuvent être apportées à des Espaces de Vie Sociale reconnus par un agrément, une des MJC est très proche de l'agrément. Elle mesure, par cette AG, « le poids » de notre réseau et elle souhaite un travail encore plus collaboratif.

Une action se met en place : « les promeneurs du Net », sensibilisation des enfants et des jeunes aux dangers du Net. Des MJC sont prêtes à s'engager sur ce projet.

Elle souhaite bon travail et bon courage aux participants de l'Assemblée:

Présentation des rapports et interventions

- Eric RAILLARD présente **le rapport moral** (cf. le document d'Assemblée) et le soumet à débat : pas de réaction
- Sylvie GARCIA présente **le rapport financier** (cf. le document d'Assemblée). Le résultat d'exercice fait apparaître un excédent de 22 314 €.
Le commissaire aux comptes présente son rapport : pas de remarque sur le compte de résultat 2017.

Des questions :

- Est-il prévu à court terme un changement des locaux de Feurs ? Suite au départ de CooDEV un changement était bien envisagé (AG 2017).

Economiquement : La prestation « service civique » réalisée par l'ADMJC pour la Plateforme ainsi que le portage d'un nouveau BPJEPS nécessitent des locaux pour les personnels. Ces activités nouvelles participent au fonctionnement général de l'ADMJC.

Dans une dimension de qualité de vie au travail, le changement de locaux est à l'étude. Les salariés qui travaillent actuellement dans des locaux sans fenêtre ont fait état de leur souhait de changement. Des recherches sont en cours.

- La cotisation de 2,55 € par adhérent va-t-elle être revue à la baisse ?

Pour rappel le montant de cotisation à 2,55€ a été décidé en AGE 2016 suite à la fin des MJC en Rhône-Alpes. Ce montant correspondait pour chaque MJC au cumul de leur cotisation aux MJCRA et cotisation ADMJC42. Ce montant est identique depuis 4 années.

Les discussions antérieures portaient sur l'utilisation de cette cotisation qui reprenait le montant versé à la fédération des MJCRA. Aucune baisse n'avait été envisagée.

- Y aura-t-il de nouveaux recrutements à l'AD en 2018 ?

Deux postes (temps partiels) ont déjà été créés pour la gestion des Services Civiques et le suivi du BPJEPS en septembre 2017. Il est prévu sur 2018, un emploi de secrétaire, sur 10h par semaine, pour sécuriser le service paye et répondre à la demande d'accompagnement administratif de nombreuses maisons, et un emploi d'accompagnateur de projets jeunes sur 8h par semaine dans le cadre d'une expérimentation. Par rapport aux inquiétudes sur l'évolution de la masse salariale, le CA de l'AD restera très attentif.

- A propos des produits de cotisations, 1 890 € en 2016 et 56 046 en 2017, il est rappelé qu'en 2016 il y avait pour l'AD la seule cotisation AD42 de 42 € par MJC et en 2017 suite à la fin des MJCRA, c'est le montant de la cotisation fédérale, 2,55 € par adhérent, qui a été repris (décision d'AGE 2016).
- Suite à une question concernant l'Opération Eté Jeunes, il est précisé que la totalité de la somme reçue du Conseil Départemental est reversée aux MJC organisatrices de stages.

Le budget est présenté.

- La charge de personnel augmente sensiblement suite aux deux postes créés (Services Civiques, BPJEPS) qui seront en année pleine. Un poste de comptabilité/gestion (10h) sera créé pour sécuriser et absorber le développement du service paye. Un poste expérimental d'animateur/accompagnement des Juniors Associations (8h) va être mis en place.
- Des produits correspondent à ces postes : gestion du service civique, BPJEPS, CPO de la DDCS fléchée sur des actions en direction des jeunes, autres financements possibles, CAF, ...

Remarques et questions :

- Si certaines subventions sont fléchées (DDCS 42, OEJ, Aide Journées Jeunes CD42), la cotisation des adhérents se retrouve dispersée dans le fonctionnement général
- Que représentent les 13 000 € de sous-traitance ? – environ 4 500 € pour la formation des Services Civiques et 8 500 € pour la création d'un site internet AD42
- Un poste de directeur de l'AD va-t-il être créé ? les MJC auront-elles un droit de regard sur sa nomination ?
Rien n'est décidé, mais cela est une prérogative du CA de l'AD qui, on le rappelle, est composé de représentants des MJC.

- **Cotisation :** il est proposé de maintenir l'adhésion à 2,55 € par adhérent.

- **Le rapport d'activité :**

- Les participants à l'Assemblée ont pu, dès le début de la matinée, découvrir un affichage mural qui présentait l'ensemble des activités de l'AD42, actions diverses, projets, partenariats, Il leur était demandé d'indiquer les thématiques sur lesquelles leur MJC était impliquée ou qui pouvaient les concerner (jeu de post it au nom de leur MJC).
- Nicolas DREUILHE en charge du BPJEPS présente cette formation qui a démarré en janvier avec un groupe motivé de 9 stagiaires. L'option est

« Animation Sociale ». L'AD possède un agrément pour cinq ans et les recherches pour constituer une deuxième promotion ont commencé.

- Renouvellement du Conseil d'Administration : Eric RAILLARD rappelle que l'AD a besoin de renforcer son conseil d'administration et qu'une meilleure représentation des territoires ligériens est souhaitable. Il rappelle aussi que régulièrement le CA se déplace pour des réunions délocalisées qui permettent de renforcer les liens des Associations locales avec l'AD. Quatre candidats se présentent et sont proposés au vote (cf. ci-dessous).

Dominique : il est vraiment important que le CA de l'AD soit fort pour donner toutes les chances à la gouvernance collégiale de fonctionner et de réussir.

L'AD va s'organiser avec une gouvernance collégiale et Dominique GOUTAGNY intervient pour que soit reconnu le travail mené depuis des années par ERIC, son implication, sa disponibilité et tant d'autres choses. L'Assemblée le remercie avec de longs applaudissements.

Résultat des votes

Sur un total de 106 mandats, mais 105 bulletins déposés

Rapport moral : **102 oui et 3 abstentions**

Rapport financier :

➤ **95 oui, 1 non et 9 abstentions**

Cotisation maintenue à 2,55 € par adhérent :

➤ **89 oui, 7 non, 8 abstentions** et 1 « non exprimé »

Candidatures au conseil d'administration :

➤ **Delphine DALEX**, MJC de Bussières : 106 voix

➤ **Baptiste DELHOMME**, APIJ : 106 voix

➤ **Carine ETIS**, MJC de Boën : 106 voix

➤ **Yves PEYCELON**, MJC du Montbrisonnais: 106 voix

Le Président remercie les participants à cette Assemblée et les invite à partager un buffet.

La séance est levée à 13h.

**Prochaine réunion du conseil d'administration :
le mardi 24 avril 2018, à 19h, à la délégation de Feurs**

Y.P.



ADMJC42

**Assemblée Générale Ordinaire
7 avril 2018**

Rapport moral et d'orientation

Tout un chacun s'accorde à dire que nous vivons une période où tout va très vite et cela dans tous les domaines. Il en est de même pour notre réseau, cela génère du stress, des surcharges des inquiétudes, mais cela signifie aussi que nous sommes bien des acteurs de cette société en mouvement.

L'Assemblée Générale de l'Association Départementale des MJC de la Loire nous permet collectivement de débattre et d'orienter nos actions. Elle met en avant nos valeurs et donne le sens de notre projet. C'est le reflet de la réflexion et du travail que mène notre réseau.

Notre action est bâtie à partir des éléments de l'article 2 de nos statuts :

« L'Association Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de la Loire a pour but de favoriser les échanges, la liaison et la coopération entre les MJC et associations associées du territoire », notamment dans les domaines :

- *des relations avec les collectivités locales, départementales, régionales et d'autres partenaires dans le cadre de ses actions.*
- *de la formation des bénévoles, animateurs et responsables des MJC.*
- *des actions communes aux MJC, dans tous leurs champs d'activités (loisir, culture, sport, information, formation, apprentissage de la citoyenneté, échanges internationaux, etc....)*
- *du développement des MJC par la mise en commun de moyens matériels et humains.*
- *de l'organisation de réunions diverses et de journées d'étude.*
- *de la création et de la gestion de services et de matériels communs.*
- *et tout autre domaine suivant les demandes des MJC du territoire concerné.*

L'image positive que le réseau des MJC de la Loire émet est la résultante des actions des MJC associées à l'AD42. Dans ce mécanisme subtil le rôle de l'AD est comparable aux exhausteurs de goût en cuisine, il met en évidence tous les ingrédients pour qu'à la sortie le plat dans son ensemble soit magnifié. C'est le rôle et la responsabilité d'une tête de réseau.

Nous nous sommes efforcés de couvrir l'ensemble des besoins, des sollicitations du réseau tout en proposant des expérimentations ou des formes de développement nous permettant d'appréhender l'avenir plus sereinement. Le rapport d'activité va mettre en évidence le lien entre politique de développement et pratique journalière et mettre en exergue la relation étroite d'égalité entre les MJC et l'AD.

C'est pour répondre aux besoins que nous avons considéré qu'il était important d'actualiser le projet de l'AD Loire.

Dans la même période, nous avons travaillé en profondeur sur la vie associative de l'AD, ce qui nous a amenés à vous proposer cette nouvelle gouvernance, encore plus collaborative, qui fait l'objet du temps d'AGE.

Écrire un projet associatif d'éducation populaire, c'est se donner un temps de distanciation, de réflexion poussée, affinée pour appréhender l'association départementale des MJC de la Loire dans sa globalité.

Nous sommes devant une réalité : celle de faire vivre ensemble des actions qui favorisent la réflexion et qui font appel à la fois à l'intelligence citoyenne, à des activités éducatives, des événements, des services, qui répondent aux attentes de l'ensemble des partenaires.

Cela crée des injonctions, parfois contradictoires, qui exigent de notre part de la clarté dans notre définition de l'éducation populaire, afin de bien cerner ce qui l'est, pour conserver un équilibre et une cohérence dans notre action. En cela le projet nous aide car il est l'écrit fondamental par lequel nous affirmons notre identité au travers de valeurs qui nous rassemblent et sont essentielles pour la vie en société. Il dit nos missions, notre rôle, notre place et affiche nos objectifs. Il est une feuille de route, un fil conducteur qui au quotidien, nous permet de résister à la précipitation tout en encourageant l'initiative et le mouvement. C'est un outil de référence qui donne sens, assure la lisibilité interne et externe de notre activité dans le contexte actuel en particulier.

Au niveau national : des perturbations idéologiques et économiques, qui fragilisent notre travail, déstabilisent la vie associative, remettant en cause l'éducation populaire, et de fait le rôle des MJC.

Au niveau local : des politiques territoriales calées sur de nouvelles priorités, dont l'urgence sociale, avec en toile de fond les réformes administratives et leurs effets en termes de pouvoir et de moyens et une baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales.

Le projet associatif est de fait essentiel dans la relation aux collectivités publiques. Il affirme notre indépendance et permet d'identifier les objectifs convergents et les champs d'intervention.

C'est pourquoi, par ce projet, nous voulons réaffirmer les valeurs de l'Éducation populaire comme fondements de la société :

- Affirmer notre objectif en tant qu'Association départementale des MJC de la Loire d'être acteur de transformation sociale
- Réaffirmer notre appartenance au réseau des MJC à tous les niveaux départemental, régional, confédéral, force associative et expression d'une commune identité.

Nous avons collectivement consacré beaucoup de temps pour faire évoluer notre projet mais nous ne partons pas non plus de rien. Ce qui s'est traduit pour cette dernière période par un maintien, ou une évolution positive des partenariats avec les collectivités publiques.

Je mettais en avant le fait que nous nous sommes efforcés de couvrir l'ensemble des besoins, des sollicitations du réseau tout en proposant des expérimentations ou des formes de développement nous permettant d'appréhender l'avenir plus sereinement. C'est ce que nous avons mis en œuvre dans nos relations avec les institutionnels :

- Concernant le Conseil Départemental de la Loire nous avons représenté les MJC dans leur ensemble, et malgré les restrictions annoncées le budget alloué aux MJC est resté à l'équilibre. C'est bien au travers de ce que produit le réseau que cette reconnaissance s'est traduite par une permanence dans l'appui aux MJC. Cet accompagnement est vital pour l'ensemble de nos structures même si elles ne sont pas pour autant toutes traitées de la même manière. Nous avons toujours reconnu le rôle et l'importance de ce partenaire qu'est le CD42, aujourd'hui nous le réaffirmons et souhaitons que celui-ci demeure.
- Concernant la Direction Départementale de la Cohésion Sociale nos relations sont étroites sur les aspects politiques (lutte contre les discriminations, action jeunesse citoyenneté, juniors associations). Tous ces éléments ont permis la réalisation et la signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs qui finance une partie de ceux-ci.
- Pour la CAF42 les relations que nous développons permettent de mettre le réseau en évidence et d'être reconnu comme acteur de certains dispositifs.
- La création de nouveaux territoires a mis le réseau devant un nouveau défi celui d'être connu et reconnu de la part de ces entités. C'est ce que nous avons fait et que nous poursuivons pour que l'ensemble des territoires soient abordés et que nous puissions développer de nouvelles relations partenariales.
- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) « animation sociale » a également été un défi de taille de l'AD pour répondre à deux enjeux : la transformation du modèle économique de l'AD et le besoin d'intervenir dans la formation initiale des animateurs. Cela nous ouvre à de nouveaux partenariats, avec la Fédération des Centres Sociaux et l'UFCV.

En conclusion de ce rapport moral et d'orientation, c'est ce souci du réseau qui anime notre action et toutes nos réflexions.

**Assemblée Générale Ordinaire
du 7 avril 2018
à Saint-Cyr les Vignes**

Rapport financier 2017

Compte de résultat 2017 :

Le budget établi et validé lors de la dernière AG a été réalisé.

L'exercice comptable 2017 fait apparaître un résultat excédentaire de **22 314€**.

Charges :

L'ensemble des charges s'élève à **307 467.70€**

L'exercice comptable 2017 est le premier exercice entier après la fin des MJC en Rhône-Alpes.

Le portage direct par l'AD de l'équipe d'animation, l'arrivée au sein de l'AD de deux nouveaux salariés ont fait augmenter sensiblement les frais de fonctionnement et de déplacements (fournitures administratives, carburant, petit équipement,).

Depuis plusieurs années nous partageons nos locaux avec la COODEV. La fin de leur activité début juillet nous oblige à prendre en charge la totalité des frais des locaux. Perte d'environ 6 000€ en année pleine (loyer, fluides, nettoyage, ...).

En ce qui concerne les charges sociales et salaires d'un montant de 164 396€, l'augmentation forte par rapport à l'exercice 2016 est dûe à la prise en compte en année pleine des salariés de l'équipe d'animation et l'arrivée sur 4 mois (septembre) du coordinateur pédagogique du BPJEPS et de la secrétaire en charge du BPJEPS et de la prestation Service Civique effectuée pour la Plateforme des MJC.

Le montant des immobilisations pour le matériel augmente lui aussi sensiblement prenant en compte les deux véhicules, 4 ordinateurs et la malle expo. (9 471.53€)

Apparaît cette année, suite à une demande du Conseil d'administration, une provision pour retraite d'un montant de 1 474€.

Nous avons encore cette année des créances clients non réglées pour un montant de 3603€ (dont la COODEV')

Les charges exceptionnelles accordées, c'est-à-dire les aides aux projets soutenus par l'AD ont représenté un montant de 2 900€ cette année. Peu de projets nous sont arrivés...

Produits :

L'ensemble des produits s'élève à **329 781.71€**

Le service paye continue son développement (augmentation du nombre de payes réalisées et augmentation du coût de la paye) pour atteindre 37 477€ de recettes.

Les cotisations des adhérents conformément à la décision prise collectivement à l'Assemblée Générale Extraordinaire de novembre 2016 apportent 56 046.49€, évolution notable par rapport aux 1 890€ de l'exercice précédent.

La prestation réalisée pour le compte de la Plateforme AURA des MJC autour des Services civiques et mise en place en septembre 2017 apporte 7 206€ sur l'exercice.

En ce qui concerne les subventions 2017, la subvention du Conseil départemental de 120 600€ reste identique à 2016.

Du CD42 nous recevons aussi les aides aux journées jeunes (16 241€) et la participation à l'opération Eté Jeunes des MJC (54 918€). Après un gros travail d'accompagnement, de coordination et de traitement nous reversons entièrement ces aides aux MJC concernées.

Avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) nous avons signé une Convention Pluriannuelle d'Objectifs nous octroyant une subvention de 14 572€ pour cette année. Reconnaissance et soutien des actions citoyennes et jeunesse coordonnées par l'AD.

Le demi-poste FONJEP accordé par la DDCS 42 en 2016 apporte une aide de 3 553€.

En ce qui concerne les autres produits, 3 994.46€ de transferts de charges d'exploitation correspondent à la refacturation de charges engagées par l'AD telles que des frais de déplacements pour la CMJCF, des remboursements de formations par UNIFORMATION.

Les transferts de charges sur les locaux, loyers et charges engagés par l'AD et remboursés par la COODEV représentent pour l'exercice 5 310.56€ (de janvier à juillet)

Les intérêts bancaires sont de **3 073.91€**

Et pour finir, des produits exceptionnels de 3 092.44€ provenant pour majeure partie de contributions volontaires de MJC suite à la fin des MJCRA. Merci encore à ces MJC.

En résumé un exercice qui est sensiblement différent de 2016 et qui reflète la volonté exprimée lors de la dernière AG d'une évolution du modèle économique.

ADMJC42

Compte de résultat 2017 et Budget 2018

CHARGES				PRODUITS			
DETAIL DES POSTES	PREVISION 2018	REALISE 2017	BUDGET 2017	DETAIL DES POSTES	PREVISION 2018	REALISE 2017	BUDGET 2017
60 - ACHAT	96 677,00 €	86 630 €	87 200 €	70 - VENTE DE MA. ET PRESTA. DE SERV.	114 712 €	47 879 €	35 691 €
ACHATS ETUDES ET PRESTATION DE SERVICES	5 000 €	3 782 €	10 000 €	PRESTATION DE SERVICE PAYES	38 412 €	37 477 €	35 191 €
OEJ+JJEUNES	72 477 €	69 663 €	67 000 €	PRESTATION DE SERVICE SERVICE CIVIQUE	40 500 €	7 207 €	0 €
PLATEFORME SERVICE CIVIQUE	7 200 €	1 521 €	0 €	PRESTATION DE FORMATION	35 500 €	200 €	0 €
FOURNITURE EAU	100 €	174 €	200 €	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	0 €	2 500 €	0 €
FOURNITURE EDF	3 000 €	2 795 €	3 000 €	VENTE DE MARCHANDISES	300 €	496 €	500 €
CARBURANT	3 100 €	3 087 €	2 500 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	211 831 €	210 385 €	209 562 €
FOURNITUER ENTRETIEN & PETIT EQUIPEMENT	1 500 €	1 256 €	2 500 €	SUBVENTION FONCTIONNEMENT CD42	120 600 €	120 600 €	120 600 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 300 €	4 351 €	2 000 €	SUBVENTION CD42 OEJ+J JEUNES	72 477 €	71 159 €	67 000 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	29 000 €	14 613 €	20 984 €	SUBVENTION DDCS 42	14 700 €	14 572 €	15 000 €
SOUS TRAITANCE GENERALE	13 000 €	0 €	8 000 €	SUBVENTION FONJEP	3 554 €	3 554 €	3 562 €
LOCATION IMMOBILIERES	7 700 €	6 928 €	6 050 €	SUBVENTION FDVA	500 €	500 €	3 400 €
LOCATION MOBILIERES	700 €	763 €	1 984 €	AUTRES SUBVENTIONS	0 €	0 €	0 €
ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIERS	2 000 €	1 719 €	3 300 €	75 - AUTRES PRO. DE GESTION COURANTE	53 940 €	56 046 €	53 550 €
ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIERS	2 700 €	2 632 €	0 €	ADHESION ADHERENTS	53 940 €	56 046 €	53 550 €
MAINTENANCE	800 €	701 €	0 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	1 800 €	3 074 €	1 800 €
PRIME D'ASSURANCE	2 000 €	1 870 €	1 600 €	PRODUITS FINANCIERS	1 800 €	3 074 €	1 800 €
DOCUMENTATION GENERALE	100 €	0 €	50 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	3 092 €	1 500 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30 050 €	19 991 €	28 192 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	3 092 €	1 500 €
HONORAIRES	3 500 €	3 036 €	3 500 €	78 - REPRISE SUR AMOR. ET PROVISIONS	0 €	0 €	2 508 €
PUBLICATION	2 500 €	44 €	2 500 €	REPRISE SUR DEPRECIATIONS D'ACTIF	0 €	0 €	0 €
TRANSPORT BIENS & COLLECTIFS	600 €	321 €	300 €	IMOBILISATIONS FINANCIERES	0 €	0 €	0 €
DEPLACEMENTS MISSIONS & RECEPTIONS	5 500 €	2 794 €	6 000 €	AUTRES IMOBILISATIONS	0 €	0 €	2 508 €
DEPLACEMENTS ADMINISTRATEURS	5 500 €	4 449 €	5 500 €	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0 €	9 305 €	8 040 €
RECEPTIONS	5 500 €	5 254 €	5 000 €	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATIONS	0 €	3 994 €	4 440 €
FRAIS POSTAUX & DE TELECOMMUNICATION	3 500 €	2 994 €	1 872 €	TRANSFERTS DE CHARGES LOCAUX	0 €	5 311 €	3 600 €
PRESTATION DE SERVICE BANCAIRES	150 €	114 €	100 €	TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELS	0 €	0 €	0 €
COTISATIONS	3 300 €	985 €	3 420 €		0 €	0 €	0 €
63 - IMPOTS ET TAXES	2 500 €	4 388 €	0 €	TOTAL COMPTES CHARGES	382 283 €	307 468 €	312 651 €
PART. EMPLOYEUR FORMATION CONTINUE	2 500 €	4 380 €	0 €	RESULTAT	0 €	22 314 €	0 €
AUTRES IMPOTS ET TAXES	0 €	8 €	0 €				
64 - CHARGES DE PERSONNEL	199 664 €	164 396 €	152 264 €				
REMUNERATION DU PERSONNEL	199 664 €	111 091 €	152 264 €				
CONGES PAYES	0 €	7 092 €	0 €				
COTISATIONS URSSAF	0 €	34 029 €	0 €				
COTISATIONS AUX MUTUELLES	0 €	553 €	0 €				
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	0 €	7 331 €	0 €				
COTISATION PREVOYANCES	0 €	932 €	0 €				
COTISATIONS AUTRES ORG.SOC.	0 €	3 101 €	0 €				
MEDECINE DU TRAVAIL / PHARMACIE	0 €	266 €	0 €				
65 - AUTRES CHARGES DE G. COURANTE	1 838 €	2 €	2 508 €				
PERTE SUR CREANCES IRRECOU.	1 838 €	0 €	2 508 €				
CHARGES DIVERS DE GEST. COURANTES	0 €	2 €	0 €				
66 - CHARGES FINANCIERES	2 000 €	1 474 €	0 €				
PROVISION POUR RETRAITE	2 000 €	1 474 €	0 €				
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 054 €	2 900 €	11 719 €				
CREANCES DEVENUES IRRECOUVRABLES	0 €	0 €	0 €				
CHARGES EXCEPTIO. ACCORDEES	11 054 €	2 900 €	11 719 €				
68 - DOTATION AUX AMOR. ET PROV.	9 500 €	13 075 €	9 784 €				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 500 €	9 472 €	9 784 €				
CREANCES	0 €	3 603 €	0 €				
TOTAL COMPTES CHARGES	382 283 €	307 468 €	312 651 €	TOTAL COMPTES PRODUITS	382 283 €	329 782 €	312 651 €